

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Michpatim 5784, 1 Adar I 5784

Parmi les nombreuses Mitsvoth présentées dans la Parasha de Mishpatim que nous lisons ce Shabbat, la Torah aborde celle relative à la Shémitta, le Shabbat de la terre qui devait être respecté tous les sept ans en Israël. À l'image du Shabbat hebdomadaire, le texte nous enseigne : « Six années, tu ensemenceras ta terre. Et tu recueilleras son produit. Et la septième année, tu la laisseras sans soins et abandonnée et les indigents de ton peuple en mangeront et le reste, la bête sauvage du champ le mangera. Ainsi feras-tu à ta vigne et à ton oliveraie ».

Le parallélisme est tellement naturel que le verset suivant bascule directement sur la Mitsvah du Shabbat hebdomadaire en ces termes : « Six jours tu accompliras tes activités et le septième jour, tu t'abstiendras afin que ton bœuf et ton âne se reposent ».

Ces deux sujets sont abordés dans le même paragraphe car ils constituent tous les deux un témoignage puissant de la part du peuple juif, que D-ieu a créé l'univers et qu'il est le seul maître de la terre. La septième année et le septième jour marquent une interruption de l'activité de l'homme pour rendre à HaShem la direction du monde.

Après nous avoir présenté ses deux Mitsvoth qualifiées de Shabbat, la Torah aborde les versets concernant les trois fêtes de pèlerinage en ces termes : « trois fêtes tu célèbreras pour moi dans l'année, trois fois l'an, tous les mâles apparaîtront devant le seigneur HaShem ».

Nos commentateurs tentent de comprendre la raison de cette juxtaposition. Quel lien peut-il exister entre l'année sabbatique et le respect des trois fêtes de pèlerinage ?

D'après l'enseignement de la Mékhilta, cela vient nous apprendre que l'obligation de se rendre au Temple de Jérusalem durant les trois fêtes de pèlerinage reste obligatoire même durant l'année de la Shémitta.

Dans son commentaire sur la Torah, le Meshékh 'Hokhma se demande pourquoi la Torah ressent le besoin de nous le préciser ? Pour quelles raisons aurions-nous pu croire que durant l'année de la Shémitta, l'obligation de respecter les trois fêtes de pèlerinage tomberait ?

Il nous propose la réponse suivante. D'après son interprétation, les trois fêtes de pèlerinage sont à mettre en relation avec les temps liés à l'agriculture. Pessa'h, le printemps ; Shavouoth, les moissons et Souccoith, l'engrangement de la récolte. Lorsque la Torah demande aux hommes de se rendre au Temple de Jérusalem lors de ces trois fêtes, cela leur permet de se souvenir que le fruit de leur labeur émane directement de D-ieu et pas simplement de leurs propres efforts. Ils recréent le lien entre HaShem et la récolte. Cela est essentiel pour ne pas tomber dans l'orgueil.

Durant l'année de la Shémitta, la Torah, interdit formellement d'effectuer tous les travaux des champs. Elle assure que le peuple ne manquera tout de même pas de nourriture, car D-ieu comblera tous leurs manques par une production exceptionnelle durant la sixième année. Il n'y a donc aucun risque durant cette année sabbatique que l'homme s'enorgueillisse de l'œuvre de ses mains. C'est la raison pour laquelle il aurait pu imaginer ne pas avoir besoin durant cette année de se rendre à Jérusalem durant les trois fêtes de pèlerinage.

La Torah insiste donc pour nous ordonner de respecter ces temps de rencontre avec la spiritualité même durant l'année de la Shémitta.

